

## Rapport sur les Orientations Budgétaires

**D.O.B. 2020**

### **Budget annexe Zone d'Activité La Plaine**

**Séance du 10 juin 2020**



## **Rappels réglementaires**

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR), un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » a voulu accentuer l'information des conseillers communautaires et prévoit un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est renforcée puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le rapport doit également préciser l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel pour le projet de budget.

Enfin l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) du 22 janvier 2018 prévoit une présentation des objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- L'évolution du besoin de financement annuel

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au représentant de l'Etat mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientations budgétaires doit permettre au Conseil Communautaire de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers communautaires sur l'évolution financière de la Communauté de Communes en tenant compte des projets retenus.

Cependant suite à la crise, celui-ci aurait pu se dérouler lors de la même séance que celle du vote du BP, mais il semblait important de pouvoir en débattre avant.



Un budget annexe ZA est nécessaire pour :

- 1) Connaître le coût final de l'opération
- 2) Assujettir le budget à TVA
- 3) Tenir une comptabilité de gestion de stocks de terrains : les terrains aménagés ne sont pas comptabilisés en comptes d'immobilisation (21 ou 23) puisqu'ils sont destinés à la vente. Ils sont comptabilisés sur des comptes de stock (classe 3).

## Description du projet




Explications globales du projet :

Cette zone d'activité se décompose en deux secteurs, un premier au bord de la RD 999 qui sera divisé et vendu en partie pour extension UFV et gestion des accès des riverains et en laissant une parcelle d'environ 1 200 m<sup>2</sup> libre à des fins commerciales. A noter que l'UFV a mis aussi une option sur cette parcelle.

Un deuxième secteur, plus reculé permettra l'implantation de plusieurs activités. Son aménagement nécessitera l'obtention des autorisations administratives en amont.

De plus la recherche de subventions est essentielle à la bonne réalisation du projet. C'est pourquoi, les services du PETR Causses et Cévennes ont repris la coordination de cette action en lien avec l'ensemble des acteurs.




Des travaux d'aménagement seront nécessaires pour raccorder cette zone à la RD 999 en matière d'accès routier et de viabilisation avec l'ensemble des réseaux.

A noter que maintenant la loi sur l'eau demande une prise en compte importante de la contrainte des eaux de ruissellement.

De ressenties sollicitations d'une entreprise de transport locale amène à repenser les accès avec un possible changement des aménagements.

Ainsi cette option de désenclavement plus à l'ouest libèrerait plus d'espace à la scierie. Dès confirmation, il faudra lancer les études.

Le calendrier s'échelonne sur 2019, 2020 et 2021.



Le 1<sup>er</sup> budget primitif du budget annexe de la Zone d'activité de « La Plaine » a été adopté en Conseil de Communauté du 6 décembre 2017.

Les achats des terrains ont été réalisés en 2019.

Une réunion est prévue le 03 juin prochain entre les services du Conseil Régional, du PETR, et les représentants de la société UFV afin de finaliser le projet et d'optimiser les financements.

# I. La Rétrospective Financière

## Le Fonctionnement

Dépenses	BP 2019	CAA 2019	
011- Charges à caractère général	1 750 674,00 €	884 356,25 €	Achat terrains
<b>Total</b>	<b>1 750 674,00 €</b>	<b>884 356,25 €</b>	
Recettes	BP 2019	CAA 2019	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	74 910,00 €	74 910,60 €	
042 - Opérations d'ordre variation de stock	1 290 000,00 €	882 421,25 €	Variation stock
70 - Produit des services	189 257,00 €	85,60 €	Notaire reliquat vente
74 - Dotations et participations	196 507,00 €	0,00 €	D.E.T.R.
<b>Total</b>	<b>1 750 674,00 €</b>	<b>957 417,45 €</b>	

## L'Investissement

Dépenses	BP 2019	CAA 2019	
040 -355 Terrains aménagés	1 290 000,00 €	882 421,25 €	Achat terrain stock
Total	1 290 000,00 €	882 421,25 €	

Recettes	BP 2019	CAA 2019	
16 - 1641 Emprunts	1 290 000,00 €	1 290 000,00 €	Emprunts
Total	1 290 000,00 €	1 290 000,00 €	

9

## II. Les Perspectives 2020

## I / Terrains

### Ventes :

Parcelles n° B 922 et B 924

Estimation : selon la base des domaines de 2017 à 44 € le m<sup>2</sup> toutefois, cette estimation peut-être revue, selon la réunion avec la Région, selon les avancées du projet de la société de transports et selon les choix d'accès.

### Accords de principe :

- UFV de 3 000 à 5 000 m<sup>2</sup> à 44 €
- Valat 500 m<sup>2</sup> à 44 €

Parcelles n° B 126

En attente de la réorientation du projet et des autorisations administratives de lotir : permis d'aménager

## II / Travaux

### Etudes et autorisations administratives :

Montant des travaux HT	DETR	Reste à financer
20 000,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €

En attente des subventions de la Région et du Département.

### III / Résumé 2020

	Dépenses	Recettes
Terrains		<i>Estimation</i>
Etudes et autorisations	20 000,00 €	DETR = 5 000,00 € Attente Département et Région